

PERSPECTIVE

Bois d'œuvre : l'accalmie après une année d'exception



Le bois d'œuvre fait souvent parler de lui et pour cause : les usines de sciage sont présentes partout au Québec et constituent le pilier économique d'environ 200 communautés. Même si les producteurs d'ici sont soumis à la mauvaise humeur commerciale des Américains, l'industrie a connu une bonne période en 2017 et durant la première moitié de 2018. L'année qui vient de s'écouler a été exceptionnelle en raison notamment de l'ascension vertigineuse des prix du bois d'œuvre et de leur diminution spectaculaire en seulement quelques mois. Une conjonction exceptionnelle de facteurs a provoqué cette situation. La donne n'a pas complètement changé, mais il serait étonnant que 2019 soit à l'image de l'année qui vient de passer. Néanmoins, les éléments ayant une incidence sur le marché peuvent changer rapidement, ce qui tiendra sur le qui-vive ceux qui s'intéressent à la question du bois d'œuvre.

Une industrie qui a de longues racines

Les usines de sciage ne vivent pas en autarcie : on peut dire d'elles qu'elles ont de longues racines. D'une part, elles sont liées au dynamisme de la construction, et ce, à la grandeur du continent. D'autre part, elles ne peuvent être dissociées complètement de la production de panneaux, de pâtes et papiers (utilisation des copeaux, notamment), de meubles et encore moins des activités en forêt. La bonne ou la mauvaise santé des usines de sciage est liée à celle de l'ensemble des produits du bois.

Contrairement à ce que certains seraient portés à croire, l'industrie du bois d'œuvre n'est pas en perdition, loin de là. Cependant, il faut reconnaître qu'elle est malmenée parce qu'elle doit subir les humeurs commerciales des Américains. De plus, comparativement au reste de l'industrie en Amérique du Nord, les scieries québécoises n'ont pas véritablement d'influence sur les prix : en ce sens, ils sont ce que l'on appelle communément des « *price taker* ».

Les scieries québécoises comptaient 9 816 emplois en 2017, en regard de 9 749 en 2010 (tableau 1). La saignée subie au début des années 2000 s'est arrêtée. Cependant, on note des baisses dans le nombre de travailleurs dans les secteurs connexes à ceux du bois d'œuvre. De 2010 à 2017, Statistique Canada a relevé des diminutions dans l'industrie du meuble (-3,2 %), du papier (-14,5 %), de l'impression (-26,9 %) et du travail en forêt (-19,1 %). L'évolution des marchés, l'automatisation des procédés de production, la diminution de la possibilité forestière

TABLEAU 1

Nombre d'emplois dans les différents secteurs de l'industrie du bois au Québec

	2010	2017
Fabrication de produits en bois	28 327	28 662
Scieries	9 749	9 816
Panneaux	5 086	5 063
Autres produits en bois	13 492	13 783
Meubles	23 592	22 824
Fabrication de papier	24 634	21 060
Impression	16 103	11 771
Foresterie, exploitation et soutien	11 457	9 273

Source : Statistique Canada

et les grandes tendances de consommation (baisse de la demande pour le papier¹) ont modifié la demande pour le bois et les produits du bois. On pouvait difficilement s'attendre à ce que ces changements soient sans effet sur le marché du travail.

De 2010 à 2017, la production québécoise de bois de sciage a augmenté. En volume, elle se chiffrait à 4,6 milliards de pmp (pied mesure de planche²) au début de la décennie. Elle a atteint 6,6 milliards de pmp en 2017 et, à ce jour, 2018 s'annonçait encore meilleure. La progression de 2012 à 2017 a

¹ Baisse de la demande pour le papier : l'utilisation croissante d'Internet a amené une réduction de l'utilisation de papier dans la correspondance d'affaires, la disparition de journaux en format papier, la disparition des annuaires téléphoniques, etc.

² Pied mesure de planche (pmp) : une pièce de bois de 12 pouces de long par 12 pouces de large et d'un pouce d'épaisseur.

François Dupuis, vice-président et économiste en chef • Mathieu D'Anjou, économiste en chef adjoint • Joëlle Noreau, économiste principale

Desjardins, Études économiques : 418-835-2450 ou 1 866-835-8444, poste 5562450 • desjardins.economie@desjardins.com • desjardins.com/economie

NOTE AUX LECTEURS : Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons dans les textes et les tableaux les symboles k, M et G pour désigner respectivement les milliers, les millions et les milliards. MISE EN GARDE : Ce document s'appuie sur des informations publiques, obtenues de sources jugées fiables. Le Mouvement des caisses Desjardins ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes. Ce document est communiqué à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente. En aucun cas, il ne peut être considéré comme un engagement du Mouvement des caisses Desjardins et celui-ci n'est pas responsable des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document. Les prix et les taux présentés sont indicatifs seulement parce qu'ils peuvent varier en tout temps, en fonction des conditions de marchés. Les rendements passés ne garantissent pas les performances futures, et les Études économiques du Mouvement des caisses Desjardins n'assument aucune prestation de conseil en matière d'investissement. Les opinions et les prévisions figurant dans le document sont, sauf indication contraire, celles des auteurs et ne représentent pas la position officielle du Mouvement des caisses Desjardins. Copyright © 2018, Mouvement des caisses Desjardins. Tous droits réservés.

été continue malgré les offensives américaines pour restreindre les exportations canadiennes. La demande ne provient pas que du sud de la frontière, mais l'oncle Sam influence fortement le niveau des commandes sur tout le continent et il pèse sur les prix. Le Canada remplit environ 30 % de ses besoins en bois d'œuvre.

On l'a déjà mentionné, les racines de l'industrie du sciage sont longues. Cela se confirme par la présence de scieries sur tout le territoire québécois, à l'exception de Laval et de l'île de Montréal. Le tableau 2 permet d'observer que trois régions se distinguent particulièrement avec un nombre de scieries supérieur à 20. En 2017, le Québec comptait 201 usines dont le permis actif était de plus de 2 000 m³. Les deux tiers se spécialisaient dans le résineux et le tiers restant, dans le feuillu. La région de Chaudière-Appalaches arrivait en tête avec 31 usines, suivie par l'Estrie (29) et le Bas-Saint-Laurent (24). Le sciage demeure l'activité principale dans nombre de municipalités rurales au Québec.

TABLEAU 2
Nombre d'usines par régions administratives selon la catégorie (permis actifs de plus de 2 000 m³) en 2017

	NOMBRE
Bas-Saint-Laurent	24
Saguenay-Lac-Saint-Jean	18
Capitale-Nationale	8
Mauricie	8
Estrie	29
Outaouais	15
Abitibi-Témiscamingue	9
Côte-Nord	4
Nord-du-Québec	6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12
Chaudière-Appalaches	31
Lanaudière	9
Laurentides	14
Montérégie	5
Centre-du-Québec	9
Industrie du sciage	201

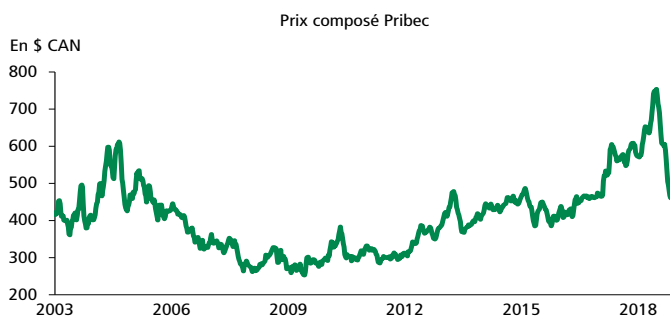
Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

2018, une année d'exception

L'année qui se termine aura été exceptionnelle, notamment en raison de l'évolution spectaculaire des prix du bois d'œuvre (graphique 1). Ceux-ci ont battu un record en juin 2018 (726 \$ CAD le 1 000 pmp pour le 2 x 4 de 8 pieds), pour ensuite chuter abruptement jusqu'à un creux autour de 460 \$ au début de novembre. En fait, il s'agit de la diminution des prix la plus rapide en trois mois jamais enregistrée. Si l'ascension a été bien accueillie et si elle a été profitable aux producteurs québécois, canadiens et américains (ces derniers n'avaient pas à payer de surtaxes), on imagine aisément que la chute les a passablement déçus. Fait à noter, la dégringolade a été observée des deux côtés de la frontière.

Un niveau de prix comme celui atteint au printemps et à l'été 2018 était difficilement soutenable à long terme. Il faut

GRAPHIQUE 1
En 2018, les prix ont culminé pour ensuite s'effondrer

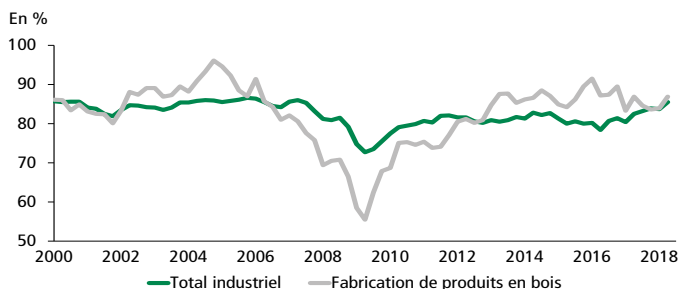


Source : Conseil de l'industrie forestière du Québec

comprendre que les prix ont culminé dans un contexte où, normalement, ils n'auraient pas atteint un tel sommet. Les mises en chantier nord-américaines pour cette année sont loin des records. Alors qu'elles ont avoisiné les 2 millions au milieu des années 2000, les estimations pour 2018 sont légèrement en-deçà de 1,5 million d'unités. Il n'y a donc pas eu de surchauffe sur les chantiers comparable à celle provoquée par la bulle immobilière du début du millénaire.

Toutefois, plusieurs raisons ont contribué à l'enfièvrement des prix en première moitié d'année. D'abord, l'équilibre entre l'offre et la demande de bois de sciage sur le continent est plus serré que par le passé. Cet état de fait contribue à soutenir les prix. Cette tension plus grande trouve sa source dans de nombreux phénomènes. La capacité de production dans le sciage n'est plus aussi grande en Amérique du Nord qu'elle l'était. Elle se chiffrait, au milieu des années 2000, à un peu plus de 80 milliards de pmp et elle s'est établie à moins de 70 milliards de pmp depuis. Les nombreuses fermetures d'usines depuis plus d'une dizaine d'années ont contribué à resserrer l'offre. Il n'est donc pas étonnant de voir le taux d'utilisation de la capacité industrielle des usines canadiennes flirter avec les 90 %. Toutefois, à ce niveau, on n'a pas rejoint les sommets du milieu des années 2000 (graphique 2).

GRAPHIQUE 2
Le taux d'utilisation de la capacité industrielle est à un niveau très élevé, mais il ne bat pas de record



Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

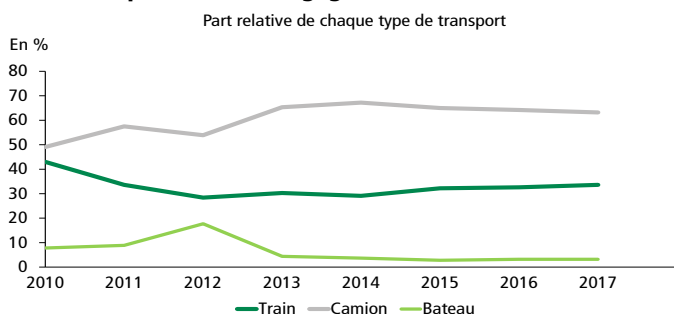
Ensuite, les surplus de bois mis en marché à la suite de l'infestation de dendroctone du pin (insecte ravageur) en Colombie-Britannique sont chose du passé. C'est ainsi que 3 milliards de pmp ont été retranchés de l'offre de bois de la province ces deux dernières années. Par ailleurs, les ouragans majeurs, qui se produisaient une fois par décennie, se sont multipliés et ils ont amené une pression supplémentaire sur la demande de bois (protection et reconstruction). Cette tendance aux événements météorologiques extrêmes pourrait se poursuivre en raison des changements climatiques.

De même, les feux de forêt plus nombreux réduisent la matière ligneuse disponible à l'exploitation. Les incendies majeurs des dernières années ont changé la donne. L'état dans lequel s'est retrouvée la forêt de la Colombie-Britannique après les ravages du dendroctone du pin la rend plus vulnérable aux feux. Tous ces éléments réunis font craindre pour l'approvisionnement à venir. Le marché étant continental, la tension se fait sentir sur les prix tant canadiens qu'américains.

D'autres éléments susceptibles de resserrer l'équilibre entre l'offre et la demande se sont ajoutés. On peut penser aux exportations destinées à la Chine et qui réduisent d'autant la quantité de bois à vendre sur le marché nord-américain.

Des problèmes de transport sont venus accentuer les difficultés déjà présentes. Les expéditions ferroviaires, notamment, ont été passablement ralenties par les conditions météorologiques éprouvantes de l'hiver 2017-2018, et ce, partout au Canada. On note que le transport par train compte pour une part non négligeable (33 % en 2017) du bois d'œuvre québécois exporté (graphique 3). La concurrence pour les expéditions par rail est forte avec d'autres denrées, tels le pétrole et les céréales. Cela a ajouté une tension supplémentaire sur le marché du bois d'œuvre à l'heure où le transport par camion est déjà affecté par d'importantes difficultés de recrutement de chauffeurs, et ce, depuis de nombreuses années.

GRAPHIQUE 3 L'importance relative du chemin de fer pour le transport du bois d'œuvre exporté est non négligeable



Sources : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Desjardins, Études économiques

Enfin, un autre élément a contribué à hausser les prix : ce sont les droits antidumping et compensateurs imposés par les États-Unis. Le tableau 3 permet de prendre la mesure du fardeau imposé aux producteurs canadiens depuis janvier 2018 lorsque ceux-ci veulent accéder au marché américain. Ces droits pèsent lourd et ils ont contribué à faire grimper les prix. Pour la majorité des entreprises au nord de la frontière, le taux combiné atteint 20,23 %, soit 6,04 % pour les droits antidumping et 14,19 % pour les droits compensateurs. Cinq sociétés se sont fait imposer des taux différents, parfois plus élevés (p. ex. : West Fraser Mills Ltd.), parfois moins élevés (p. ex. : Produits forestiers Résolu Canada Inc.).

TABLEAU 3
Taux actuels des droits antidumping et compensateurs des États-Unis

EN %	TAUX DE DROITS		
	Antidumping définitifs actuels	Compensateurs définitifs actuels	Définitifs combinés actuels
Canfor Corporation	7,28	13,24	20,52
Produits forestiers Résolu Canada Inc.	3,20	14,70	17,90
Tolko Marketing Sales Ltd.	7,22	14,85	22,07
West Fraser Mills Ltd.	5,57	17,99	23,56
J.D. Irving Ltd.	6,04	3,34	9,38
Applicables aux autres	6,04	14,19	20,23

Source : Affaires mondiales Canada, en date du 11 octobre 2018

Si l'ascension des prix a été rapide, leur dégringolade l'a été également. L'amélioration des conditions de transport et la décélération du marché de l'habitation aux États-Unis au cours de l'été ont diminué la pression sur les cours du bois d'œuvre. On a réalisé que les ressources étaient suffisantes pour répondre à la demande. Toutefois, dans ce marché comme dans bien d'autres, par exemple le pétrole, la crainte d'un resserrement possible de l'offre a fait grimper les prix. Il faut reconnaître que les anticipations jouent un rôle non négligeable.

L'enjeu du marché américain

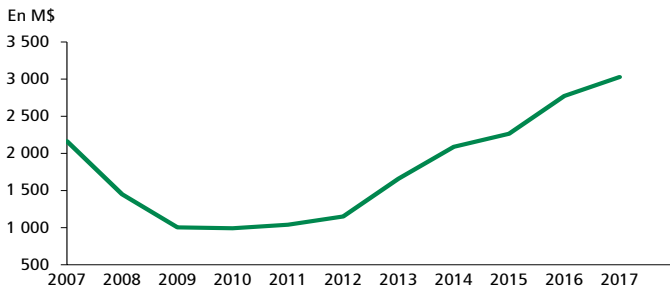
Les scieurs québécois peuvent-ils se passer du marché américain? Difficilement puisqu'un peu moins du tiers de l'approvisionnement aux États-Unis se fait au Canada. C'est un marché capricieux en raison des humeurs commerciales belliqueuses des producteurs américains, mais il s'agit d'un marché intéressant. L'évolution de la balance commerciale³ de 2007 à 2017, comme l'illustre le graphique 4 à la page 4, permet de constater que celle-ci est demeurée, ces dernières années, à l'avantage des producteurs du Québec.

Les expéditions québécoises hors du Canada sont principalement destinées au Nord-Est américain. La proximité de ce marché

³ Il s'agit de la balance commerciale combinée de usines de sciage et de préservation du bois, de placages, de contreplaqués et de produits reconstitués en bois et d'autres produits en bois (portes et fenêtres en bois, entre autres).

GRAPHIQUE 4

La balance commerciale québécoise dans le secteur des produits du bois de 2007 à 2017 est positive et en hausse



Sources : Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques

favorise cette destination. Ce n'est toutefois pas le secteur le plus effervescent chez l'oncle Sam. L'Ouest est nettement plus dynamique, mais les États de cette région sont déjà bien desservis par leurs propres producteurs et par ceux de la Colombie-Britannique, notamment.

Le marché canadien représentait une option fort intéressante pour les scieurs d'ici, surtout qu'ils étaient exemptés de droits antidumping et compensateurs. Ainsi, nombre d'entreprises canadiennes et québécoises ont privilégié ce marché, délaissant quelque peu les États-Unis. Si, à court terme, cette stratégie s'est avérée payante, elle ne le sera peut-être pas autant à moyen et à long terme. Dans le passé, les ententes conclues avec les Américains étaient assorties de quotas de production liés aux entreprises exportatrices. Ces quotas étaient déterminés en fonction de l'historique des expéditions vers les États-Unis. Ainsi, les scieurs ayant boudé l'oncle Sam pourraient se retrouver avec un accès plutôt limité lorsqu'une entente officielle sera conclue avec les Américains.

Si de nombreuses entreprises canadiennes font de même, le Canada se retrouvera éventuellement avec un surplus de bois à écouler sur son propre marché. Cela pourrait se traduire par une baisse des prix et par des difficultés pour les entreprises d'ici à rentabiliser leurs activités.

Et 2019?

La dégringolade des prix observée en deuxième moitié de 2018 pourrait ralentir les dépenses en machinerie et en équipement. Ces investissements font partie des moyens qui permettent aux usines d'ici d'être compétitives. L'industrie du sciage compte suffisamment de défis sans alourdir la situation : rareté de main-d'œuvre, diminution d'activité dans les papeteries ces dernières années, possibilités forestières restreintes, problèmes de transport et conflit commercial avec les Américains, pour ne nommer que ceux-là.

L'année 2019 s'annonce moins trépidante que la précédente. Au chapitre des prix, les baisses semblent terminées, du moins

jusqu'à la fin de l'année 2018. La demande de bois d'œuvre et de panneaux demeure soutenue sans être trop pressante. Les prix pourraient augmenter au printemps pour ensuite varier passablement au fil des nouvelles économiques et des événements (feux, infestations, grèves, problèmes de transport, etc.). Il faut s'attendre à de la volatilité. Les mises en chantier ralentiront au Canada et au Québec, mais elles devraient augmenter quelque peu aux États-Unis, selon les dernières [prévisions](#) des Études économiques de Desjardins. Fait à noter, selon la National Association of Home Builders, l'association des constructeurs de maisons aux États-Unis, le prix moyen d'une maison neuve aurait augmenté de 9 000 \$ US en raison des tarifs sur le bois d'œuvre en provenance du Canada.

La rareté de la main-d'œuvre sur les chantiers des deux côtés de la frontière et les hausses de taux d'intérêt attendues permettront d'éviter une surchauffe de la construction neuve susceptible de faire bondir les prix du bois. Il faudrait cumuler un grand nombre de facteurs pour revivre une situation comparable à 2018. Pour le moment, ces conditions ne sont pas réunies.

Au chapitre de la rénovation résidentielle, les dépenses devraient augmenter au Canada en 2019, mais à un rythme moins rapide que celui des années précédentes. Au Québec, on s'attend à une légère réduction des dépenses en regard de 2018 (-2,0 %).

En ce qui a trait à la bataille commerciale sur le bois d'œuvre, on peut difficilement s'attendre à ce que le conflit soit résolu à brève échéance. Pour le moment, aucune des instances où le Canada a déposé une plainte ne s'est prononcée. Il faudra vraisemblablement attendre la fin de 2019 ou, encore, l'année 2020 pour voir tomber les premières décisions des tribunaux. L'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a été saisie de l'affaire. Bien qu'une décision favorable au Canada soit attendue, comme chaque fois qu'il s'est adressé à l'OMC dans le cas du bois d'œuvre, l'Organisation ne dispose pas d'un pouvoir de contrainte. Elle n'a qu'un pouvoir de conviction.

En parallèle, comme la bataille a débuté au moment où l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) était toujours en vigueur, les producteurs canadiens ont pu déposer une plainte devant le tribunal commercial de l'ALENA, en vertu du chapitre 19. Cette instance a un pouvoir coercitif et rétroactif. Par le passé, le Canada a toujours gagné et il s'attend à ce qu'il en soit ainsi cette fois-ci. À la fin de 2018, on estimait à 2,5 G\$ CAD les sommes déposées par les entreprises canadiennes en droits antidumping et compensateurs. Cet argent est placé dans un compte de fiducie pour chaque entreprise. En fonction des décisions des tribunaux, il est soit retourné vers les scieurs canadiens (si les entreprises canadiennes gagnent leur cause), soit remis au Trésor américain si ce sont les États-Unis qui l'emportent. Lors du conflit précédent, 5,5 G\$ US ont été provisionnés pour couvrir les tarifs imposés par les Américains. Dans le règlement de l'entente 2006-2015, 1 G\$ US ont été concédés aux producteurs américains à la suite des négociations.

On ignore, à l'heure actuelle, ce qui sera récupéré dans les sommes provisionnées à ce jour et à quel moment. Ce que l'on sait, cependant, c'est que les entreprises canadiennes sont privées de cet argent, qui aurait pu être investi pour accroître leur compétitivité.

Il y aura encore plusieurs embûches d'ici à ce qu'il y ait règlement du conflit. En janvier 2019, les « révisions administratives » débiteront, puisque le département du Commerce des États-Unis procède annuellement à un examen des ordonnances sur les droits antidumping et compensateurs. Cela signifie que les taux imposés actuellement pourraient changer à la suite du nouvel examen. Dans les faits, certaines entreprises devront se soumettre à une enquête serrée.

Par ailleurs, plusieurs tendances coexistent et viennent teinter la lecture que l'on peut faire de la situation actuelle. Du côté négatif, on peut penser que l'humeur belliqueuse des Américains n'aidera en rien la cause des scieurs du Canada (à titre d'exemple, l'épineux dossier de l'aluminium et de l'acier). Du côté positif, on peut s'appuyer sur le fait que l'industrie canadienne du bois d'œuvre a toujours remporté ses batailles devant les tribunaux lors des conflits précédents. À cela s'ajoute le fait que, dans un autre litige commercial, l'industrie canadienne du papier à pâte mécanique non couché (papier journal) a remporté une victoire en août 2018. La Commission américaine du commerce international a conclu que celle-ci ne constituait pas une menace pour l'industrie américaine.

En résumé, en 2019, la volatilité caractérisera les prix, les taux des droits antidumping et compensatoires seront revus, le marché de l'habitation au Canada ralentira la cadence et les taux d'intérêt continueront à progresser graduellement. Il faut s'attendre à une année qui ne sera pas à l'image de 2018, mais qui, une fois de plus, tiendra sur le qui-vive ceux qui s'intéressent à la question du bois d'œuvre.

Joëlle Noreau, économiste principale